



FM SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

CONTRAT D'ABONNEMENT

Coordonnées du client :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Domicile :

Date de naissance :

Sexe :

N° téléphone :

E-mail :

Choix de prestations EMS avec 1 combinaison offerte : (offre spéciale -30%)

1 séance (sans combinaison offerte)	CHF	43.75	<input type="checkbox"/>
Pack de 10 séances valable 12 mois	CHF	315.00	<input type="checkbox"/>
Pack de 20 séances valable 12 mois	CHF	602.00	<input type="checkbox"/>
Abonnement 1 mois : 1 séance par semaine, total 4 séances + 1 offerte	CHF	175.00	<input type="checkbox"/>
Abonnement 3 mois : 1 séance par semaine, total 12 séances + 1 offerte	CHF	420.00	<input type="checkbox"/>
Abonnement 6 mois : 1 séance par semaine, total 25 séances + 1 offerte	CHF	798.00	<input type="checkbox"/>

Choix de modalité de paiement :

Paiement en plusieurs fois accepté uniquement sur facture. Le premier versement doit être fait à la signature du contrat sur place. Le deuxième versement, 30 jours après la signature du contrat et ainsi de suite.

Abonnement de 3 mois	1x CHF 420.00	<input type="checkbox"/>	2x CHF 210.00	<input type="checkbox"/>	3x CHF 140.00	<input type="checkbox"/>
Abonnement de 6 mois	1x CHF 798.00	<input type="checkbox"/>	2x CHF 399.00	<input type="checkbox"/>	3x CHF 266.00	<input type="checkbox"/>
	4x CHF 199.50	<input type="checkbox"/>	5x CHF 159.60	<input type="checkbox"/>	6x CHF 133.00	<input type="checkbox"/>
Pack de 20 séances	1x CHF 602.00	<input type="checkbox"/>	2x CHF 301.00	<input type="checkbox"/>	3x CHF 200.65	<input type="checkbox"/>

Choix du mode de paiement :

Paiement par : Cash Carte PayPal Twint En ligne Facture

Collombey, le

Le Membre

FM santé et bien-être sàrl



Conditions générales de vente :

1. Nature et objet du contrat

Le présent contrat est conclu entre FM santé et bien-être sàrl, Rue du Verger 2B, 1868 Collombey et le membre.

Le présent contrat a pour but le coaching d'EMS (électrostimulation musculaire). Ce contrat est personnel et non transmissible. La signature du contrat par le client entraîne automatiquement l'acceptation des conditions générales de vente et d'abonnement.

2. Tarifs et modalités de paiement

La somme est dû par le membre. Selon la modalité choisit le premier versement doit être fait à la signature du contrat. Le deuxième versement, 30 jours après la signature du contrat et ainsi de suite.

En cas de non-paiement ou de non-respect des échéances, la direction de FM santé et bien-être se donne le droit d'annuler l'accès aux séances du membre. Par la signature du contrat, le montant total est dû et vaut reconnaissance de dette au sens de la loi sur les poursuites et faillites en Suisse.

3. Absences

En cas d'absences de plus de 14 jours (grossesse, maladie, accident et service militaires), les séances seront récupérables ou remboursées au prorata après avoir fourni un justificatif valable. Pour les abonnements de 6 mois, une pause de l'abonnement de 14 jours peut être accordé pendant les vacances du membre.

4. Fin du contrat

Le présent contrat est conclu pour la durée mentionnée sous la rubrique « choix de l'abonnement » sans renouvellement classique de l'abonnement. Le membre qui arrête les séances avant la date échéance sans raison valable (grossesse, maladie, accident, service militaire) ne sera pas remboursé.

5. Exclusion de responsabilité de FM santé et bien-être

Le membre déclare avoir subi un contrôle médical et s'inscrit à FM santé et bien-être sàrl avec l'approbation de son médecin en vue des séances d'EMS (électrostimulation musculaire). Pour tous les dommages, accidents, blessures subis au cours de l'entraînement aux séances d'EMS (électrostimulation musculaire), la responsabilité de FM santé et bien-être sàrl ne sera pas engagée.

6. Condition spéciale

FM santé et bien-être sàrl se réserve le droit de fermer l'entreprise au maximum 14 jours pour rénovation, travaux exceptionnels ou vacances par année. Cette fermeture ne sera pas considérée comme période d'absence et sera communiquée aux membres dès la décision prise.

7. For juridique

Le for juridique est celui de lieu de domicile de l'entreprise FM santé et bien-être sàrl.

8. Contre-indications

Les personnes portant des prothèses métalliques ou des appareils orthopédiques dans la zone d'application de l'EMS doivent être prudentes, car les impulsions électriques peuvent provoquer une gêne ou interférer avec le fonctionnement de ces appareils. Il est important de consulter un spécialiste avant d'utiliser EMS si vous avez des prothèses métalliques.



- L'EMS est déconseillé aux personnes qui suivent un traitement contre le cancer ou qui ont des tumeurs dans la zone d'application. Les impulsions électriques peuvent influencer le comportement des cellules cancéreuses et ne doivent pas être utilisées sans l'accord d'un oncologue. Il doit être utilisé avec prudence et sous la supervision d'un professionnel.
- Les personnes souffrant d'infections, d'inflammations aiguës, de plaies ouvertes ou d'affections cutanées graves doivent éviter d'utiliser l'EMS sur les zones concernées. L'application d'impulsions électriques sur des zones ou des plaies infectées peut aggraver la situation et retarder la guérison. Il est essentiel de laisser ces zones guérir complètement avant d'utiliser l'électrostimulation.
- Les personnes souffrant de certains troubles neurologiques affectant les sensations ou le contrôle musculaire, tels que la sclérose en plaques ou la neuropathie périphérique, doivent faire preuve de prudence lors de l'utilisation de l'EMS. Dans certains cas, la EMS n'est pas appropriée et peut aggraver les symptômes. Une évaluation médicale approfondie est recommandée pour déterminer la sécurité d'utilisation dans ces conditions.
- Les personnes souffrant de problèmes cardiovasculaires, tels que les maladies cardiaques, les stimulateurs cardiaques ou les défibrillateurs implantés, doivent éviter d'utiliser l'EMS. Les impulsions électriques peuvent interférer avec le fonctionnement de ces appareils et aggraver les problèmes cardiaques existants. Il est toujours conseillé de consulter un médecin avant d'utiliser EMS si vous avez des antécédents de problèmes cardiovasculaires.
- L'EMS est contre-indiqué chez les personnes souffrant de troubles de la coagulation, car les impulsions électriques peuvent augmenter le risque de saignement dans les zones concernées. Il est essentiel de demander l'avis d'un médecin avant d'utiliser l'EMS dans ces cas.
- L'utilisation de l'EMS est contre-indiquée pendant la grossesse, en particulier dans la région abdominale et lombaire. Les impulsions électriques peuvent affecter le développement du fœtus et leur utilisation est déconseillée pendant cette période.
- Les personnes souffrant d'hypersensibilité cutanée ou d'allergies aux matériaux des électrodes doivent éviter d'utiliser l'EMS ou rechercher des alternatives compatibles avec leur peau. L'EMS peut provoquer des irritations, des rougeurs ou des réactions allergiques chez les personnes à la peau sensible.
- L'EMS n'est pas recommandé pour les personnes épileptiques. Les impulsions électriques peuvent provoquer des convulsions ou des crises d'épilepsie chez les personnes atteintes de cette maladie. Il est essentiel que ces personnes demandent l'avis d'un professionnel de la santé avant d'envisager l'utilisation de l'électrostimulation musculaire.

Collombey, le

Le membre FM santé et bien-être sàrl.....